



Coopération technique
entre pays en développement

Distr.
LIMITÉE

TCDC/10/L.3/Add.3
8 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DE HAUT NIVEAU POUR L'EXAMEN
DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE
PAYS EN DÉVELOPPEMENT
Dixième session
New York, 5-9 mai 1997

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : M. Sandagdorj ERDENEBILEG (Mongolie)

Additif

IV. RÉSUMÉ DU DÉBAT GÉNÉRAL

A. Généralités

1. Le débat général s'est ouvert sur une déclaration du Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a pris la parole en sa qualité de Président du Groupe des 77 et au nom de la Chine. Il a souligné l'importance que ne cessait de prendre la CTPD comme mécanisme d'échange de données d'expérience entre pays en développement et de promotion de l'action collective en faveur de leur progrès général et de leur participation effective à une économie mondiale en pleine évolution. Il a déclaré qu'avec le tiédisme apparent des partenaires traditionnels à l'égard de la coopération pour le développement, la CTPD et la coopération Sud-Sud étaient pour les pays en développement les solutions les plus prometteuses du point de vue de l'ordre mondial en voie de s'instaurer, encore qu'elles ne puissent se substituer à la coopération traditionnelle. Il a mis en lumière certaines des réussites des 20 dernières années en faisant observer que les échanges de données d'expérience entre pays en développement avaient d'une manière générale attesté l'efficacité, le caractère économique et la pertinence de la CTPD en matière de coopération pour le développement. Les projets et les programmes de CTPD avaient également amélioré sensiblement la responsabilité assumée par les pays dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités de développement. On se montrait de plus en plus attentif à la CTPD dont on percevait de mieux en mieux le potentiel, et on s'attachait davantage à dégager les priorités susceptibles de rendre cette modalité de la coopération encore plus efficace. Il fallait cependant constater que les rigidités structurelles et culturelles et, circonstance plus grave encore, le

manque de ressources et de moyens financiers, avaient empêché d'y recourir davantage.

2. La communauté internationale commençait de reconnaître que l'avenir appartenait à la coopération Sud-Sud et il convenait de remercier le Gouvernement japonais des efforts qu'il faisait pour soutenir ce type d'activité. Il était encourageant de noter que la Conférence Sud-Sud sur le commerce, les finances et les investissements tenue à San José de Costa Rica en janvier 1997, et la Conférence des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés tenue à New Delhi en avril 1997 avaient été l'occasion de mettre au point à l'intention des pays en développement, et en fait de la communauté internationale tout entière, des plans d'action visant à intensifier la coopération Sud-Sud.

3. Le représentant de la Tanzanie a instamment invité les pays développés et les organismes du système des Nations Unies à soutenir davantage la CTPD. L'ignorance – et un scepticisme tenace quant à son efficacité – avaient empêché de tirer le meilleur parti de la CTPD.

4. Le représentant de la Tanzanie a conclu son intervention sur quatre propositions précises : a) il a d'abord proposé que le Comité de haut niveau tienne une session extraordinaire d'une journée en 1998, si possible pendant la session de l'Assemblée générale, pour marquer le trentième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires; b) il a repris l'idée d'organiser une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, afin notamment d'étudier les enjeux de la mondialisation; c) il a insisté pour que le Groupe spécial de la CTPD conserve son identité au sein du PNUD et soit doté des ressources nécessaires à sa mission et à la mise en oeuvre des nouvelles orientations; d) enfin, réaffirmant l'importance du rôle du Comité de haut niveau, il a proposé que l'on étende éventuellement ses compétences à la CEPD.

5. La plupart des pays en développement ont souscrit à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

6. Le représentant des Pays-Bas, prenant la parole au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie, de Chypre, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovénie et de la Norvège, a déclaré que la CTPD et la coopération Sud-Sud étaient les instruments principaux de la promotion de la coopération en faveur du développement. Il a néanmoins souligné que la responsabilité en revenait au premier chef aux pays en développement eux-mêmes. Les pays donateurs n'avaient à jouer qu'un rôle de soutien, favorisant le recours plus soutenu à la CTPD aux fins du développement. Les activités entreprises aux niveaux régional et sous-régional offraient de bonnes perspectives à ce type de coopération.

7. Le représentant des Pays-Bas a dit appuyer le principe de la mise en réseau, laquelle constituait à son avis un bon point de départ pour la solution des problèmes communs. L'accès à Internet facilitait la diffusion des renseignements utiles et devait donc figurer sur la liste des priorités de la CTPD. Les problèmes démographiques semblaient avoir une certaine importance stratégique car ils pesaient sur la réalisation des objectifs du développement humain durable. La mise en réseau et l'utilisation d'Internet étaient d'une

utilité considérable pour la CTPD et pouvaient se révéler plus fructueuses que toute autre forme de coopération en faveur du développement.

8. Le représentant des Pays-Bas a attiré l'attention sur cinq grandes questions : a) la CTPD devait s'intégrer dans le travail d'ensemble des organismes de développement des Nations Unies; b) une approche régionale de cette modalité de la coopération améliorerait les chances de succès, eu égard aux similitudes géographiques, linguistiques et socioculturelles entre les pays; c) la CTPD serait d'autant plus efficace que les fonds dont disposaient les organismes de développement des Nations Unies seraient utilisés de façon plus concentrée, au lieu d'être dispersés en un grand nombre de petits projets où leurs effets étaient moins perceptibles; d) les centres régionaux et sous-régionaux du FNUAP, du BIT, de l'UNICEF, de la FAO et du PNUD devaient être encouragés à harmoniser leurs efforts et à collaborer plus étroitement; e) enfin, pour que le Comité de haut niveau soit plus productif et que les interactions y soient meilleures, il fallait envisager de modifier sa façon de travailler et son organisation actuelles.

9. La plupart des délégations se sont dites satisfaites du regain d'intérêt que la CTPD avait suscité récemment, tout en reconnaissant que le riche potentiel qu'elle offrait était loin d'être pleinement exploité. Les pays en développement avaient considérablement progressé dans la mise en place des points focaux nationaux pour la CTPD et dans la mise en oeuvre de cette modalité de la coopération, notamment au niveau des échanges bilatéraux entre eux. Cela dit, plusieurs pays n'avaient pas encore bien défini leur politique en matière de CTPD, et celle-ci n'était pas encore exploitée à plein en tant que modalité prioritaire de la coopération en faveur du développement. Les contraintes financières et les attitudes restaient également des obstacles majeurs sur la voie de l'expansion de la CTPD.

10. La plupart des délégations ont souligné la responsabilité qui revenait au premier chef aux pays en développement dans la promotion et la réalisation de la CTPD. Par conséquent, ces pays eux-mêmes devaient trouver les partenaires qui leur convenaient, déterminer les voies particulières de leur collaboration et se fixer des objectifs réalisables. Il leur fallait pour cela se doter de structures et de procédures internes telles que l'on penserait d'abord à la CTPD dans l'élaboration des programmes de coopération technique, comme prévu dans la résolution 1992/41 du Conseil économique et social.

11. La majorité des délégations ont reconnu que, dans le contexte de la mondialisation, la CTPD pouvait être un puissant facteur de participation des pays en développement au système économique mondial. Les pays développés ont donc été priés de promouvoir la CTPD et de fournir les aides financières qui permettraient d'y recourir.

12. La plupart des délégations se sont félicitées de l'orientation stratégique des interventions au titre de la CTPD dans le cadre des nouvelles orientations. L'attention accordée aux questions hautement prioritaires qu'étaient par exemple la politique macro-économique, le commerce, les investissements, la gestion de la dette, la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et l'environnement, était indispensable au développement humain durable. D'une manière générale, les délégations ont reconnu que cette concentration de l'action donnerait une

impulsion majeure aux pays en développement. Certaines d'entre elles ont également conseillé de s'intéresser davantage, dans les efforts de promotion de la CTPD, à l'informatique, à la dynamique démographique, à l'enseignement et aux soins de santé.

13. La plupart des délégations se sont déclarées en faveur des arrangements de coopération triangulaire et ont invité instamment les pays donateurs à financer les programmes qui en relevaient. Il semblait que le financement par tierce partie des activités de CTPD élargirait sensiblement l'utilisation que l'on faisait de celle-ci et qu'il fallait donc institutionnaliser ce mécanisme. Certaines délégations ont été d'avis qu'il fallait faire mieux connaître l'efficacité économique relative de la CTPD, de manière à la faire apprécier davantage par les donateurs.

14. Beaucoup de délégations ont dit voir dans l'informatique un puissant outil de promotion de la CTPD. Dans ce domaine, la conversion du Système d'orientation pour l'information (CTPD/INRES) en système d'information multidimensionnel a été très bien accueillie. La diffusion d'informations sur les succès de la CTPD offrait un autre moyen encore de sensibiliser les partenaires à l'importance de cette modalité de la coopération. Certaines délégations ont déclaré que l'accès des pays en développement à Internet serait un investissement fructueux du point de vue de la CTPD.

15. La plupart des délégations ont souhaité voir se resserrer les liens opérationnels entre la CTPD et la CEPD. Il fallait donc que la CTPD s'intègre de façon plus intime à la stratégie générale de la coopération Sud-Sud.

16. La majorité des délégations ont fait valoir qu'il fallait que le secteur privé et les organisations non gouvernementales participent à la CTPD, car, pour être efficace, celle-ci devait avoir de larges appuis et de nombreux partenaires. La participation accrue de ces nouveaux intervenants a également été relevée par beaucoup de délégations. A aussi été mentionné à ce propos le rôle que jouaient les médias dans la promotion de ce type de coopération.

17. Beaucoup de délégations ont évoqué la marginalisation des pays les moins avancés et les traverses économiques dans lesquelles ils se trouvaient. Elles se sont notamment inquiétées des problèmes de développement et des défis difficiles qui s'imposaient à l'Afrique. Il a été proposé de s'attacher particulièrement à mettre les pays en question en mesure de tirer profit de la CTPD.

18. La plupart des délégations ont insisté sur la nécessité de conserver au Groupe spécial son identité au PNUD et de lui fournir les ressources nécessaires à sa mission. Elles se sont félicitées de la création du Fonds spécial pour la coopération Sud-Sud et ont instamment invité des donateurs à y verser des contributions généreuses.

19. L'un des traits marquants du débat général a été la volonté de favoriser l'interactivité des échanges entre délégations, en invitant celles-ci à donner leur avis sur les questions soulevées au cours des interventions. Ainsi, l'un des problèmes qu'ont fait apparaître les délibérations est celui du sens à donner à la coopération Sud-Sud et des termes servant à en désigner les divers

aspects. La coopération Sud-Sud a été considérée comme une notion générique, dont les éléments indissociables qu'étaient la CTPD et la CEPD faisaient partie intégrante. La CTPD supposait l'échange de compétences techniques, des activités de formation et la mise en commun des ressources techniques entre pays en développement, alors que la CEPD désignait les modalités plus générales de la coopération économique. Il y a eu un autre échange de vues soutenu sur l'intégration de la CTPD dans les programmes de coopération technique des organismes de développement des Nations Unies. Il a été décidé que le Groupe spécial continuerait de contrôler cette intégration dans tous les plans de ces organismes. La nécessité d'accroître l'assistance consentie aux pays les moins avancés dans le cadre de la CTPD a fait également l'objet d'un débat. Enfin, il a été proposé de consacrer les sessions futures du Comité à des questions ou des thèmes particuliers.

B. Examen des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de Buenos Aires et des décisions prises par le Comité de haut niveau en application des recommandations de la Commission Sud

20. La plupart des délégations ont expliqué leurs politiques et leurs activités en matière de CTPD et de coopération Sud-Sud; d'autres intervenants, notamment les commissions régionales de l'ONU et les autres institutions de développement des Nations Unies, ont complété les renseignements figurant déjà dans le rapport de l'Administrateur (TCDC/10/2).

21. Beaucoup de délégations ont souscrit aux recommandations tendant à ce que les pays en développement élaborent leurs politiques nationales, mettent en place ou renforcent les structures établies et les points locaux. Pour un certain nombre d'entre elles, la CTPD devait être délibérément intégrée dans les plans des pays en développement, qui devaient songer à elle en priorité lorsqu'ils mettaient au point leurs programmes de coopération technique. Les programmes de CTPD devaient soutenir les efforts que faisaient ces pays pour s'adapter à l'économie mondiale en train de s'instaurer et répondre à la libéralisation de plus en plus marquée du régime des échanges mondiaux.

22. Un certain nombre d'institutions et d'organismes des Nations Unies ont fait savoir qu'ils avaient soutenu les centres d'excellence de la coopération Sud-Sud, stimulé le développement du secteur privé et favorisé les accords de coopération régionale en matière de recherche, de développement et de formation aux sciences et aux techniques nucléaires. Tout cela avait été réalisé par des programmes de formation, des séminaires, des accords de facilitation de la coopération régionale et la création de réseaux et de centres régionaux de formation.

23. Pour beaucoup de délégations et institutions, il fallait compter parmi les contraintes principales qui pesaient sur la promotion de la CTPD les différences structurelles et culturelles, l'absence de ressources financières, la méconnaissance des avantages et du potentiel de la CTPD, l'accessibilité relativement limitée de l'information, l'insuffisance des ressources humaines et le manque de coordination entre les diverses administrations publiques s'occupant de coopération technique. Une délégation a déclaré que les difficultés de la situation économique et sociale et la faiblesse des efforts

internationaux de coordination de la CTPD figuraient parmi les circonstances qui empêchaient d'exécuter intégralement le Plan d'action de Buenos Aires.

24. Plusieurs délégations ont rendu hommage à la FAO pour son accord-cadre relatif à l'emploi des experts aux fins de la CTPD.

25. Une délégation a annoncé que son gouvernement avait pris un certain nombre d'initiatives pour faire de la coopération Sud-Sud et en particulier de la CTPD un mécanisme de choix et une stratégie politique en ce qui concernait son développement national et les programmes comparatifs. Un comité national de coordination, où siégeaient les administrations publiques et le secteur privé, avait été mis en place pour suivre la réalisation d'ensemble de la CTPD. Beaucoup de délégations ont signalé que leur pays éprouvait de plus en plus le sentiment d'être propriétaire des opérations de formulation, d'exécution, de suivi et d'évaluation des programmes et des activités de CTPD. On était de plus en plus sensible aux avantages de celle-ci, dont on reconnaissait de mieux en mieux le potentiel.

26. Beaucoup de délégations ont invité les organismes de développement des Nations Unies à s'attacher davantage à promouvoir et réaliser la CTPD et à favoriser sa réalisation comme modalité principale d'exécution des programmes.

27. Quelques délégations ont insisté pour que la coopération Sud-Sud et la CTPD ne soient pas fondées sur le principe de la conditionnalité, qu'elles respectent les priorités nationales et qu'elles traduisent pleinement la participation de toutes les institutions et de tous les partenaires.

28. Une délégation a souligné que la CTPD devait faire intervenir les populations qui en subissaient les effets et être responsable devant elles, ce qui rendait d'autant plus importante la participation de ces populations à la prise de décisions.

29. Plusieurs délégations se sont dites convaincues qu'une approche régionale de la CTPD améliorerait ses chances de succès. Il fallait donc s'intéresser davantage au renforcement de l'intégration sous-régionale et régionale et de la coopération horizontale dans le cadre Sud-Sud. Une délégation a souligné la nécessité de coordonner toutes les activités de CTPD, notamment entre organismes des Nations Unies.

30. Un certain nombre de délégations ont déclaré qu'il fallait s'efforcer davantage d'élargir le soutien et la participation dont bénéficiait la CTPD, notamment la part que prenaient le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les médias dans la promotion de cette modalité de la coopération.

31. Quelques délégations ont déclaré que la réalisation des objectifs de la CTPD n'était possible que dans le contexte plus large de la coopération internationale en faveur du développement. Le véritable intérêt de la CTPD ne deviendrait évident que si elle aidait les pays en développement à progresser et à croître de façon durable sur le plan économique. Certaines délégations ont jugé qu'il serait prudent d'élargir la base de financement de la CTPD en s'adressant à des sources intergouvernementales, non gouvernementales et

privées. Pour atteindre cet objectif, il serait utile de trouver et d'exploiter des mécanismes de financement originaux et plus souples. Les contributions versées par le Japon et la République de Corée au Fonds spécial pour la coopération Sud-Sud ont été vivement appréciées.

32. Plusieurs délégations ont dit s'inquiéter vivement du manque d'activité des points focaux de la CTPD dans certain pays parmi les moins avancés, et de l'absence totale de cette structure dans plusieurs autres. Cette lacune empêchait les pays en question de se rendre compte des possibilités de la CTPD et de profiter des possibilités offertes par les pays en développement plus avancés qu'eux. Certaines délégations ont à ce propos invité les organismes de développement des Nations Unies à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins et aux difficultés propres aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires et aux pays en développement sans littoral, afin de les aider à renforcer les moyens dont ils disposaient de réaliser des activités de CTPD. Certaines délégations ont souligné l'importance que revêtaient la stabilité des infrastructures et l'efficacité des transports en transit, qui leur semblaient être indispensables au progrès des échanges.

33. Plusieurs délégations ont demandé que l'on procède de manière plus systématique aux opérations d'appariement des capacités et des besoins, de manière que les programmes de coopération qui en sont issus soient mieux contrôlés et réalisés avec plus d'efficacité.

34. Quelques délégations ont insisté pour que le peu de ressources dont on disposait soit concentré sur des initiatives stratégiques susceptibles d'avoir des effets sensibles à long terme sur le développement économique des pays coopérant entre eux.

35. Certaines délégations ont déclaré qu'il fallait trouver de nouveaux moyens et lancer des initiatives originales pour mettre à exécution les accords conclus entre pays en développement à l'issue de réunions récentes, comme la Conférence des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés de New Dehli ou la Conférence Sud-Sud de San José de Costa Rica sur le commerce, les financements et les investissements, de sorte que tous les partenaires tirent pleinement profit des mécanismes mis en place. Une délégation a déclaré que c'était aux pays en développement qu'il incombait de définir, d'arrêter et de mettre à exécution leur propre programme d'action. Une autre délégation a clairement précisé que "personne ne fera pour nous, pays du Sud, ce que nous ne sommes pas prêts à faire nous-mêmes". La CTPD pourrait et devrait être l'expression de cette volonté d'agir.

36. Plusieurs délégations se sont déclarées en faveur du renforcement des liens opérationnels entre la CTPD et la CEPD. Beaucoup ont jugé que ces deux modalités et la coopération Sud-Sud avaient entre elles des rapports essentiels, même si elles étaient apparues sous des formes différentes, et que l'intégration opérationnelle de la CTPD et de la CEPD était indispensable. L'harmonisation plus poussée de l'une et de l'autre dans le cadre du programme intégré du Groupe spécial a été bien accueillie par un certain nombre de délégations. D'autre part, la coopération Sud-Sud était un mécanisme indispensable d'accélération de la croissance économique et du développement et de la conquête de l'autonomie. Or, la CTPD était un très bon moyen d'intensifier la coopération Sud-Sud et de

la rendre plus efficace. Il fallait donc s'efforcer davantage et à tous les niveaux de la faire mieux connaître, de sensibiliser tous les partenaires et de bien faire valoir sur le plan économique sa relative efficacité financière et, sur le plan technique, sa pertinence et son adaptabilité.

37. La plupart des délégations ont approuvé la proposition tendant à célébrer en 1998 le vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires.
